



**NATIONS  
UNIES**



**Convention sur la lutte  
contre la désertification**

Distr.  
GÉNÉRALE

ICCD/COP(9)/INF.7  
22 juillet 2009

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS, ESPAGNOL  
ET FRANÇAIS

---

**CONFÉRENCE DES PARTIES**

Neuvième session

Buenos Aires, 21 septembre-2 octobre 2009

Point 16 de l'ordre du jour provisoire

Débat spécial : séances de dialogue

**Document de référence pour les débats de groupe organisés  
au cours du segment de haut niveau**

**Note du secrétariat**

*Résumé*

À l'occasion du segment de haut niveau de la neuvième session de la Conférence des Parties (CdP) à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD), les ministres et chefs de délégations organiseront des discussions générales en séance plénière prenant la forme de trois tables rondes ministérielles. Les pouvoirs politiques discuteront des différents moyens de répondre aux défis émergents relatifs à la désertification, à la dégradation des terres et à la sécheresse. Trois tables rondes seront organisées:

(a) Table ronde 1: les tendances mondiales de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse – connexion avec les autres problèmes et défis qui attendent les dirigeants et les acteurs

(b) Table ronde 2: désertification/dégradation des terres et changement climatique – quelle place est-elle attribuée aux sols dans les négociations en cours pour une nouvelle réglementation relative aux changements climatiques à Copenhague ?

(c) Table ronde 3: partenariats et institutions chargés de la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse – voie à suivre pour améliorer la situation.

Afin d'aider les ministres et autres chefs de délégation à préparer le segment de haut niveau, le secrétariat de la Convention a préparé un document informatif en consultation avec le Bureau de la Conférence des Parties.

Le segment de haut niveau devrait insuffler un élan politique aux délibérations des pays Parties sur les meilleures manières de favoriser la mise en œuvre de la Convention.

## I. Généralités

1. Le segment de haut niveau de la neuvième session de la Conférence des Parties (CdP) à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD) se tiendra les 28 et 29 septembre 2009 à Buenos Aires, sous l'égide du Ministère de l'Environnement Argentin.
2. Les ministres et chefs de délégation des 193 parties à la UNCCD insuffleront un élan politique aux délibérations des pays Parties au sujet des meilleures façons de favoriser la mise en œuvre du plan-cadre stratégique décennal en vue d'améliorer la mise en œuvre de la Convention (La Stratégie).
3. Afin d'aider les délégations à se préparer à ce segment de haut niveau, le secrétariat a préparé un document informatif sur les tables rondes, qui reprend quelques-unes des questions que les ministres et chefs de délégation seront invités à examiner lors des délibérations.

## II. Format du segment de haut niveau

4. Pendant le segment de haut niveau, des discussions en plénière prenant la forme de tables rondes permettront aux pouvoirs politiques d'étudier les différents moyens de répondre aux défis émergents relatifs à la désertification, à la dégradation des terres et à la sécheresse. Ces tables rondes déboucheront sur des orientations relatives aux actions à entreprendre pour réaliser les objectifs de la Stratégie.
5. Pour chaque table ronde, le secrétariat suggère que le président de la CdP 9 invite quatre intervenants au maximum à prendre part à un dialogue interactif. Les intervenants seraient choisis en tenant compte de leur répartition géographique. Un modérateur serait invité à faciliter les débats et les échanges entre intervenants et participants. Un rapporteur serait également désigné.
6. Trois sujets d'intérêt général ont été choisis pour être examinés:

(a) Table ronde 1: les tendances mondiales de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse – connexion avec les autres problèmes et défis qui attendent les dirigeants et les acteurs

(b) Table ronde 2: désertification/dégradation des terres et changement climatique – quelle place est-elle attribuée aux sols dans les négociations en cours pour une nouvelle réglementation relative aux changements climatiques à Copenhague ?

(c) Table ronde 3: partenariats et institutions chargés de la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse – voie à suivre pour améliorer la situation.

### **III. Table ronde 1: tendances mondiales de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse, liens avec les autres problèmes et défis qui attendent les dirigeants et les acteurs**

#### **A. Généralités**

7. Les deux grands objectifs de la Convention peuvent être résumés comme suit : (a) lutter contre la désertification et la dégradation des terres et atténuer les effets de la sécheresse ; (b) assurer le développement durable des régions touchées par la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse ou au risque de l'être.

8. Ces objectifs ne peuvent être atteints qu'en adoptant une approche intégrée prenant en considération des aspects physiques, biologiques, socio-économiques et culturels de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse. La Convention constitue un instrument unique dans le sens où elle intègre à la fois des éléments environnementaux et sociétaux. Il est donc nécessaire qu'un solide fondement scientifique basé sur des expertises provenant de disciplines scientifiques, socio-scientifiques et économiques multiples et pertinentes appuie et oriente les efforts visant à mettre en œuvre la Convention.

9. La communauté scientifique reconnaît depuis longtemps que les sols, et de manière plus générale, les terres, constituent une ressource limitée et précieuse servant à de multiples usages en vue de préserver la vie humaine. Pourtant, partout dans le monde, la désertification et de graves dégradations des sols continuent à compromettre la durabilité et la productivité des écosystèmes. Au vu des nombreux problèmes mondiaux à résoudre d'urgence relatifs à la durabilité des terres et des sols, tels que les changements climatiques, le manque de sécurité alimentaire, le manque de sécurité énergétique, la perte de biodiversité, le manque de sécurité des ressources en eau et les problèmes connexes, tels que les conflits et les migrations, il est essentiel que les conclusions des grandes études scientifiques mondiales telles que la synthèse sur la désertification de l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire et les travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC, en anglais *Intergovernmental Panel on Climate Change*, IPCC) ainsi que les recherches de la communauté scientifique au sens large soient accessibles et utilisées par les dirigeants. Ces informations scientifiques peuvent aider à orienter les efforts accomplis de manière à combler les principales lacunes en matière de données et de connaissances, créant ainsi de véritables bénéfices pour les écosystèmes et les populations des zones arides et le système socio-écologique mondial au sens large, et peuvent également contribuer à l'élaboration d'objectifs plus larges en matière d'environnement et de développement.

## **B. Le rôle de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification dans le cadre du défi mondial de la durabilité des sols et des terres**

10. La terre et les sols sont des ressources communes mondiales dont l'humanité dépend pour obtenir les biens et services de ses écosystèmes.

11. La Convention est soutenue par 193 Parties, ce qui se rapproche le plus d'un soutien universel. Cela indique clairement qu'il existe une reconnaissance sans équivoque par la communauté internationale de la nécessité d'utiliser la terre et les sols de manière durable ainsi que du rôle adéquat de la Convention, en conjonction avec La Stratégie adoptée par les Parties en 2007, en tant que cadre mondial par le biais duquel un usage et une gestion durables seront possibles.

12. Ensuite, la Convention envisage la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse comme un défi tant pour l'environnement que pour le développement, se situant ainsi comme une interface entre l'environnement et le développement. Il s'agit d'un avantage manifeste, car il est alors possible d'adopter des approches axées sur l'individu et sur les droits dans le cadre des efforts d'atténuation et de remise en état des sols et des terres. Des liens essentiels avec les conventions voisines de la UNCCD (Convention sur la diversité biologique, CBD, et Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, CCNUCC) ont également été établis. Ce potentiel de mise à profit des synergies est de plus en plus important compte tenu des changements climatiques et des autres défis mondiaux et les sols et les terres peuvent servir de liens clés pour la promotion d'avantages multiples : les propriétés du sol pour stocker à long terme le carbone, pour séquestrer le carbone, et les nouvelles opportunités économiques présentées par les terres au sens large.

## **C. La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification peut-elle orienter l'utilisation durable des sols de la planète ?**

13. La Convention possède un potentiel considérable non seulement pour orienter l'utilisation durable des terres et des sols de la planète, mais également, ce faisant, pour mettre à profit différentes propriétés en vue de lutter contre d'autres problèmes mondiaux urgents tels que la sécurité alimentaire, la sécurité énergétique, la sécurité de l'approvisionnement en eau, la lutte contre la pauvreté, le changement climatique et la biodiversité. Pour libérer ce potentiel, il est essentiel que le processus de la Convention, avec tous les acteurs de la lutte contre la désertification, tire parti des connaissances et informations scientifiques de pointe.

14. Les principales mesures permettant de réaliser des progrès consistent notamment à :

- (a) Garantir la disponibilité des informations;
- (b) Maintenir la visibilité du problème, de son statut, de ses risques, de son coût et de ses solutions;
- (c) Renforcer l'accessibilité des informations pour tous les acteurs;

(d) Assurer la compatibilité des efforts déployés par la Convention pour orienter l'utilisation durable des terres et des sols tout en garantissant en même temps la synergie avec les autres processus pertinents (tels que le changement climatique et la biodiversité).

15. Il est nécessaire de veiller à la disponibilité permanente d'informations scientifiques de pointe sur les causes et les conséquences de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse ainsi que sur les solutions à ces phénomènes au niveau tant local (ménages) qu'international. Un soutien continu à la recherche scientifique sur la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse ainsi qu'aux options envisageables pour favoriser l'utilisation durable des terres et des sols est d'une importance fondamentale. Les parties et les dirigeants peuvent dès lors vouloir encourager l'élaboration d'approches novatrices avec des dispositions financières à moyen et à long terme. Il est par exemple possible de faciliter les partenariats communautaires et les partenariats public/privé en vue de créer de nouvelles opportunités de financement et des instruments financiers afin d'aider à financer les recherches associant les expertises scientifiques, locales et traditionnelles sur la Gestion Durable des Terres (GDT).

16. La Convention doit être visible de tous les acteurs. Sa visibilité dépend de l'efficacité des mécanismes de communication des risques, de sensibilisation et d'éducation des acteurs au sujet des avantages des mesures et du coût de l'inaction. Cette nécessité est directement liée à l'objectif opérationnel 1 de la Stratégie sur le plaidoyer, la sensibilisation et l'éducation. La proposition de Stratégie de Communication relative à la Convention, qui sera examinée par les Parties lors de la CdP 9, améliorera la visibilité des sols et des terres dans différents secteurs. D'un point de vue scientifique, l'évaluation des coûts de l'action et de l'inaction pourrait être sérieusement envisagée. Une telle initiative pourrait considérablement contribuer à l'amélioration de la visibilité mondiale de la nécessité d'une gestion durable des terres et des sols.

17. Les informations scientifiques doivent de toute urgence être plus facilement accessibles à tous les acteurs. Il est de la plus haute importance qu'un système adéquat de gestion des connaissances soit mis en place. La Stratégie dispose que le secrétariat de la Convention doit « soutenir les systèmes de gestion des connaissances mis en place par le [Comité de la Science et de la Technologie] CST et assurer les transactions de connaissances et d'informations » et soutenir « la collecte et la mobilisation, par le CST, des capacités techniques, scientifiques et de connaissances nécessaires ». Les bonnes pratiques et les réussites doivent être exposées et les bénéfiques à long terme d'un système de gestion des connaissances accessible doivent être communiqués.

18. Grâce à sa situation unique à mi-chemin entre l'environnement et le développement, la Convention est bien placée pour mettre à profit les synergies et bénéfices qui peuvent être obtenus en se concentrant sur les terres et les sols. Les activités d'intégration et de synergie avec d'autres accords multilatéraux et initiatives mondiales sur l'environnement, tels que les Objectifs du Millénaire pour le Développement, sont essentielles pour que la Convention devienne une autorité mondiale en matière de connaissances techniques et scientifiques sur la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, tel qu'exposé à l'objectif opérationnel 3 de La Stratégie.

19. Les thèmes abordés par les ministres et chefs de délégation pourraient notamment comprendre:

(a) Les recommandations du CST, basées sur la 1<sup>re</sup> conférence scientifique de la Convention – quelles sont les conséquences pour les dirigeants politiques et pour le processus de la Convention ?

(b) Prévention de la dégradation des terres: la Convention peut-elle orienter une gestion durable des terres de la planète ?

(c) Problématique fondamentale: sécurité alimentaire, migration et accès à l'eau, utilisation et gestion de celle-ci.

#### **IV. Table ronde 2: désertification/dégradation des terres et changement climatique – quelle place est-elle attribuée aux sols dans les négociations en cours pour une nouvelle réglementation relative aux changements climatiques à Copenhague ?**

##### **A. Généralités**

20. Notre planète est mise en danger par la dégradation permanente des écosystèmes. Un certain nombre de facteurs intimement liés contribuent à ce problème qui menace les moyens de subsistance de millions de gens. Parmi ces facteurs complexes interconnectés, citons les changements climatiques et la désertification/dégradation des terres.

21. Les changements climatiques affectent les ressources de la terre, notamment par les sécheresses et les inondations qu'ils provoquent. Une fois que le sol est dégradé, il émet davantage de gaz à effet de serre (GES), aggravant ainsi encore davantage les changements climatiques. Les chercheurs scientifiques ont beau avoir mis en évidence depuis longtemps ce cercle vicieux entre changements climatiques et dégradation des terres, il n'y a encore eu que très peu de discussions à ce sujet au niveau de la communauté internationale ou dans le cadre de processus politiques.

22. La désertification désigne la dégradation des terres des zones arides, semi-arides ou subhumides en raison de divers facteurs, tels que notamment les variations climatiques et l'activité humaine. Dans cette définition, les variations climatiques sont citées comme un facteur direct de cause à effet et implicitement liées au processus de désertification. Les liens entre changement climatique et désertification/dégradation des terres doivent être pris en considération pour adopter les mesures synergiques les plus adéquates possibles traitant simultanément les deux phénomènes.

23. Traiter les problèmes liés à la désertification constitue l'un des meilleurs moyens de lutter contre les changements climatiques, car cela permettra de venir à bout de la résistance des populations des terres arides tout en améliorant leurs capacités à s'adapter aux changements climatiques. Les activités visant à lutter contre la désertification/la dégradation des terres se déroulent principalement sur les terres elles-mêmes, afin d'améliorer la productivité du sol et de

garantir la disponibilité des autres ressources naturelles dans le but de favoriser le développement durable.

24. Ainsi, lorsque les populations des terres arides deviennent vulnérables à cause des effets de la dégradation des terres et des changements climatiques, la lutte contre la désertification devient la meilleure solution et doit être considérée comme prioritaire au moment d'examiner les options à entreprendre.

25. Au vu des interactions existant entre les changements climatiques et la dégradation des terres, le processus de lutte contre la désertification présente des avantages qui dépassent le seul cadre de l'enrayement des processus de dégradation des terres. Grâce aux recherches sur les mesures de conservation des sols, au transfert des technologies aux agriculteurs ainsi qu'à l'éducation et à la formation des agriculteurs et des communautés locales, les terres affectées peuvent redevenir productives. En développant le couvert végétal des terres par des activités de boisement et de reboisement, en réactivant la fertilité et en améliorant la productivité des sols, en favorisant une gestion intégrée des ressources naturelles et en créant et en proposant des moyens de subsistance alternatifs aux populations des terres arides, des synergies avantageuses sont créées et elles aideront à résoudre des problèmes intrinsèquement liés ainsi qu'à renforcer les capacités des populations des terres arides à s'adapter aux changements climatiques.

#### **B. Importance d'établir des liens entre la désertification et les changements climatiques**

26. Les liens entre changement climatique et désertification doivent être pris en considération pour adopter les mesures synergiques les plus adéquates possibles traitant simultanément les deux phénomènes. De cette manière, les capacités et la résistance des populations des terres arides peuvent être renforcées.

27. La Convention et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pour objectif de préserver le bien-être des populations et leur base de ressources. C'est pourquoi leur mise en œuvre au niveau national doit être coordonnée, synchronisée et mise en synergie en mettant l'accent sur le rôle des terres dans la lutte contre ces deux problèmes.

#### **C. Mesures de lutte contre la désertification en vue de combattre les changements climatiques**

28. Dans les zones arides, on accorde plus d'attention aux mesures de renforcement des capacités d'adaptation aux changements climatiques au niveau local en vue de lutter à la fois contre les changements climatiques et contre la désertification. De cette manière, les mesures de lutte contre les changements climatiques et la désertification pourront mieux se compléter mutuellement. Lutter contre la désertification en ralentissant ou en enrayant le processus de désertification joue un rôle majeur dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) associées contribuant au réchauffement de la planète.

#### **D. Gestion des zones arides**

29. Une gestion réussie des zones arides et des processus de lutte contre la désertification exige des activités synergiques améliorant l'adaptation aux changements naturels des conditions

climatiques. Auparavant, plusieurs techniques étaient utilisées pour protéger les ressources précieuses en terre et en eau, le couvert végétal, la fertilité des sols et l'environnement naturel. Toutefois, les processus de lutte contre la désertification/dégradation des terres présentent des avantages qui aident à résoudre des problèmes climatiques intrinsèquement liés et en perpétuelle évolution, ainsi qu'à améliorer les capacités d'adaptation aux changements climatiques.

30. Les processus participant à la lutte contre la désertification/dégradation des terres permettent également la reconstitution des fondements biophysiques nécessaire à un environnement naturel durable - biodiversité, forêts, élevage, sols, eau et écosystèmes naturels – et le renforcement de la productivité des terres. Cela se traduit par une augmentation de la végétation et une amélioration de la qualité des sols ainsi que par l'apparition de facteurs susceptibles d'améliorer le taux d'humidification des sols.

31. Il convient d'envisager une autre propriété des terres, celle de piéger les excès de dioxyde de carbone, de les convertir en carbone stocké et de rafraîchir la planète. Il se trouve en fait que le dioxyde de carbone, une fois associé à l'eau et au soleil, enrichit le sol, favorisant ainsi la croissance des végétaux qui assurent la viabilité écologique et créant également de nouveaux puits de carbone. En cas de perte de sols, nous perdons également des possibilités de séquestration du carbone ainsi que les fondations écologiques sur lesquelles reposent la production et la conservation. La séquestration du carbone dans le sol est réduite à chaque fois que le sol est appauvri.

32. Améliorer la séquestration du carbone dans les sols représente la prochaine grande étape. Elle pourrait être réalisée en reconnaissant le stockage du carbone dans les sols comme un puits de carbone acceptable dans tous les systèmes d'occupation des sols du régime post-Kyoto 2012. La séquestration du carbone dans les sols aide à atténuer les changements climatiques, contribuant ainsi à réaliser l'objectif ultime de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques : la réduction des émissions de GES dans l'atmosphère. Lorsque la gestion durable des terres permet d'obtenir la séquestration du carbone dans les sols, cela contribue en même temps à mieux s'adapter aux changements climatiques.

#### **E. Remise en état des zones arides afin qu'elles puissent absorber les émissions de dioxyde de carbone et contribuer aux processus d'atténuation**

33. La remise en état des zones arides est de la plus haute importance si l'on veut éviter une augmentation des émissions de GES et mettre à profit les capacités de séquestration du carbone des zones arides de façon non pas à stabiliser les niveaux de carbone, mais à obtenir un solde en carbone négatif dans les zones arides. Les mécanismes actuels de financement des changements climatiques visant à favoriser l'atténuation se sont toutefois avérés jusqu'ici d'une grande inadéquation pour permettre à l'agriculture en général et notamment à la gestion durable des terres dans les zones arides de contribuer, grâce à leurs capacités décrites ci-dessus, aux réductions de GES et à la séquestration du carbone.

34. Les sols de la planète contiennent plus de carbone organique que l'atmosphère et la végétation réunies, mais le rôle des sols dans la capture et le stockage du dioxyde de carbone



n'est que rarement pris en considération lorsqu'on envisage l'importance des terres dans l'atténuation des changements climatiques. Les systèmes agricoles sont soumis à des exigences extraordinaires pour produire de la nourriture, des fibres et de l'énergie et les changements inévitables des flux de carbone entrant ou sortant des sols ont des conséquences notables à l'échelle mondiale.

35. Au fil des ans, la plupart des efforts visant à gérer les émissions de GES ont consisté à planter des arbres, car ils permettent de séquestrer de grosses quantités de carbone. Toutefois, l'inconvénient de l'enrichissement conventionnel du carbone est que ces puits de carbone présentent une durée limitée. Un grand nombre de bonnes pratiques et de technologies existent déjà pour augmenter le stock de carbone contenu dans les sols en évitant les fuites de carbone dans les pâturages et les terres agricoles ainsi que celles causées par l'élevage et les autres types d'utilisation du sol. On peut par exemple améliorer la qualité du sol grâce au contrôle de l'érosion, au boisement et à la remise en état des espaces boisés, à la promotion des systèmes de production agroforestiers, au sylvo-pastoralisme, à la conservation et à la gestion intégrées des eaux, etc.

36. En ce qui concerne l'enrichissement des sols avec du carbone supplémentaire, les progrès technologiques constitueront l'un des éléments essentiels garantissant l'efficacité des nouvelles mesures d'atténuation et d'adaptation. Comme exemples novateurs, citons ceux tirés des technologies du biochar et du labour de conservation. Par exemple, le labour de conservation et la technique du semis direct sont de plus souvent adoptés, car ils permettent de réduire la consommation d'énergie et favorisent souvent le stockage du carbone dans les sols.

37. Les thèmes abordés par les ministres et chefs de délégation pourraient notamment inclure:

(a) quels mécanismes envisager pour contribuer efficacement à la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, dans le cadre des stratégies d'adaptation et d'atténuation?

(b) Bioénergies: menaces ou opportunités pour les zones arides?

(c) Mettre à profit l'efficacité énergétique et la séquestration du carbone pour améliorer les terres et les sols : quels sont les impacts potentiels pour les populations et les écosystèmes concernés ?

(d) De Buenos Aires à Copenhague: idées, stratégies et propositions de synergies efficaces entre les Conventions.

## **V. Table ronde III: Partenariats et institutions consacrés à la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse – voie à suivre**

### **A. Généralités**

38. La plupart des activités humaines affectant l'environnement se passent sur la terre ferme. La gestion durable des terres pose les bases d'un développement durable. La terre est la

principale source de moyens de subsistance, de nourriture et de ressources naturelles pour les peuples du monde entier. La terre représente le capital le plus concret pour la plupart des communautés rurales, surtout dans les pays à faibles revenus. La pression exercée sur les terres et l'empreinte écologique des activités de l'homme sur la terre sont déjà extrêmement non durables, et au vu du rythme actuel du développement, elles ne devraient pas connaître d'amélioration sans l'adoption de mesures sérieuses.

39. La dégradation des terres et la perte généralisée de la couche arable fertile, en termes à la fois de qualité et de quantité, constituent des processus graduels – une catastrophe silencieuse et progressive. L'impact de la dégradation des terres, rarement visible, est néanmoins potentiellement très dommageable, surtout compte tenu, d'une part, du faible taux de formation du sol, de 100 à 400 années/cm de couche arable et, d'autre part, de la valeur irremplaçable du sol lorsqu'il s'agit de maintenir les services de l'écosystème et d'assurer des moyens de subsistance durables.

40. Le problème ne se pose pas uniquement dans les zones arides, mais touche bel et bien tous les types d'écosystèmes : la salinisation des grands systèmes d'irrigation asiatiques, la déforestation et les glissements de terrain en Amérique latine et centrale, la perte de nutriments organiques et la pollution des sols des pays développés, le compactage des sols dû aux infrastructures et l'érosion en zone montagneuse sont quelques-uns des aspects d'une atteinte permanente à la productivité des terres et à la santé des sols. La communauté scientifique reconnaît depuis longtemps que les sols, et plus généralement, les terres, constituent une ressource limitée et précieuse et qu'il convient de leur assurer un avenir durable. La bonne santé des sols est obligatoire pour la plupart des services de l'écosystème ainsi que pour la survie à long terme de bon nombre de communautés.

41. La sécurité alimentaire reste un problème de plus en plus grave et urgent pour la communauté internationale. La récente hausse des prix des produits alimentaires nous rappelle qu'il est important d'entretenir les terres arables, ce qui dépend pour une bonne part des efforts internationaux visant à lutter contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse.

42. La plupart des zones arides, malgré le risque de désertification qui dérive de leurs caractéristiques naturelles, présentent des opportunités économiques concrètes susceptibles de réduire la pauvreté, d'assurer des moyens de subsistance auto-entretenus et de garantir la durabilité du développement des zones arides.

## **B. Vers un cadre de coopération**

43. Avec ses 193 parties, la Convention représente un cadre normatif unique de lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse. Elle traite les problèmes de la durabilité des moyens de subsistance de millions de gens dans le monde. Son importance stratégique est aujourd'hui encore plus évidente au vu de sa capacité à traiter des questions relatives aux problèmes mondiaux émergents que représentent les changements climatiques, la résistance aux catastrophes naturelles et la sécurité alimentaire.

44. À mesure que la communauté internationale s'intéresse de plus près à la nécessité de s'adapter aux changements climatiques, un consensus s'installe peu à peu au sujet de la nécessité

d'établir des partenariats stratégiques ainsi qu'un cadre institutionnel renforcé de mise en œuvre des politiques relatives à la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse.

45. L'Assemblée générale des Nations Unies, lors de sa soixante-troisième session, a adopté la résolution 63/218 dans laquelle les États membres réaffirment leur volonté de combattre et d'enrayer la désertification et la dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches conformément aux dispositions pertinentes de la Convention, et en tenant compte du plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention.

46. L'Assemblée générale a également souligné que « la désertification, la sécheresse et la dégradation des terres font peser une grave menace sur la capacité des pays en développement d'atteindre les objectifs de développement convenus sur le plan international, en particulier les Objectifs du Millénaire pour le développement ». Elle a reconnu qu'une application rapide et efficace de la Convention contribuerait à la réalisation de ces objectifs.

47. Dans cette même résolution, l'Assemblée générale des Nations Unies a également admis que « la désertification, la dégradation des terres et l'atténuation des effets de la sécheresse ont un caractère intersectoriel et, à cet égard, invite tous les organismes compétents des Nations Unies à collaborer, dans le cadre du secrétariat de la Convention, en vue d'apporter des solutions efficaces aux problèmes de la désertification et de la sécheresse ».

48. La Convention doit jouer un rôle majeur non seulement en luttant vigoureusement contre la désertification/dégradation des terres/sécheresse mais également en établissant des liens étroits entre les différents domaines qui sont soit des causes premières, soit des moteurs de la désertification/dégradation des terres/sécheresse. Les questions telles que la relation entre la fertilité des sols et la productivité alimentaire, d'une part, et entre la gestion durable des terres et la séquestration du carbone dans les sols, d'autre part, sont des exemples de liens auxquels la Convention devrait accorder suffisamment d'attention.

49. En raison de la nature globale des objectifs contenus dans La Stratégie, la création d'un réseau d'agences des Nations Unies sur ce thème permettrait de mieux coordonner et de renforcer les contributions et les réactions au sein du système tout entier. En créant des passerelles entre dégradation des terres, perte des écosystèmes/de la biodiversité et moyens de subsistance, La Stratégie crée un « terrain d'entente » multidisciplinaire pour que les autres agences des Nations Unies pertinentes jouent leur rôle.

50. Afin de réaliser son objectif principal, le réseau d'exécution de La Stratégie devrait également définir un certain nombre d'objectifs et d'activités inter-agences interconnectés et favoriser la coordination concernant la désertification/dégradation des terres/sécheresse. De cette manière, la tâche de mobiliser et d'améliorer le ciblage et la coordination des ressources financières et technologiques nationales, bilatérales et multilatérales afin de renforcer leur impact et leur efficacité reviendra à l'ensemble des acteurs et devra être intensifiée, surtout lorsque les débats multilatéraux au sujet de la désertification/dégradation des terres/sécheresse s'élargiront.

51. La nécessité d'une gestion durable des terres apparaît de plus en plus manifeste et urgente. Tous les acteurs doivent agir maintenant. Ce besoin est d'ores et déjà non négociable

pour les populations d'aujourd'hui, qui sont confrontées aux conséquences de la désertification/dégradation des terres/sécheresse dans leur vie quotidienne. Un statu quo n'est pas envisageable si nous voulons que les générations futures profitent des ressources mondiales en terres et en sols de la même manière que l'ont fait leurs prédécesseurs.

52. La Convention et sa stratégie offrent une opportunité unique pour la consolidation et la convergence des organismes des Nations Unies vers un partenariat de coopération visant à lutter contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse.

53. Les thèmes abordés par les ministres et chefs de délégation pourraient notamment inclure:

(a) quel est le rôle de la terre (désertification/dégradation des terres/sécheresse) dans le «New Deal vert» et dans les mesures de stimulation économiques?

(b) quels mécanismes peuvent favoriser la coordination à tous les niveaux?

(c) quelles sont les conséquences pour les institutions de la Convention aux niveaux mondial et régional?

(d) opportunités économiques: pourquoi investir dans les zones arides?

-----